

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° I-CF15

présenté par

Mme Panonacle, M. Nadeau, M. Seo, Mme Reid Arbelot, M. Bouyx, Mme Josso, M. Le Gac,
M. Barusseau, M. Colombani, M. Cosson, Mme Bellamy, M. Sorre, M. Buchou, M. Falorni,
M. Fait, M. Frébault, M. Bothorel, M. Plassard, M. Brard, Mme Melchior, M. Balanant,
Mme Violland, M. Blanchet et Mme Firmin Le Bodo

APRÈS L'ARTICLE 27, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
